



CADRE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE

Le cadre général du Partenariat est défini par les lignes politiques des deux partenaires en matière de jeunesse, à savoir:

- côté Union européenne, le Livre blanc sur la jeunesse et son corollaire – le Pacte européen de la jeunesse – et, plus généralement, la Stratégie de Lisbonne, le Processus de Barcelone et la communication de la Commission sur la Politique européenne de voisinage;
- côté Conseil de l'Europe, le Plan d'action adopté par les Chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet de Varsovie en 2005, la 7^e Conférence des ministres européens responsables de la Jeunesse de Budapest (2005) et la Charte européenne sur la participation des jeunes au niveau local et régional.

La coopération entre la Commission européenne et le Conseil de l'Europe en matière de jeunesse s'inscrit dans le programme communautaire Jeunesse en Action, qui prévoit que l'Union européenne doit contribuer à accroître la coopération concernant la politique de jeunesse et donc renforcer sa coopération avec les organisations internationales, notamment avec le Conseil de l'Europe. En ce qui concerne ce dernier, les Chefs d'Etat et de gouvernement de ses États membres ont insisté lors du Sommet de Varsovie de 2005 sur le renforcement de la coopération avec l'Union européenne sur les questions d'intérêt commun, plus particulièrement dans le domaine de la jeunesse et y compris au moyen de programmes communs. Les ministres responsables de la Jeunesse ont réaffirmé dans leur résolution sur les priorités du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe pour 2006-2008 qu'il fallait prioritairement renforcer la coopération avec l'Union européenne.

La Commission européenne et le Conseil de l'Europe ont l'intention d'associer à leur action les réseaux des institutions partenaires et de bénéficier ainsi de leur potentiel multiplicateur, notamment le Forum européen de la jeunesse, les agences nationales du programme Jeunesse en Action, les centres de ressources SALTO, le réseau Eurodesk et les partenaires et réseaux gouvernementaux et non gouvernementaux du Conseil de l'Europe. Les activités du Partenariat tirent également parti de l'expérience acquise dans les Centres européens de la jeunesse de Strasbourg et de Budapest et le Centre nord-sud du Conseil de l'Europe.



Secrétariat
Tél.: (33) 3 90 215 631
(33) 3 88 413 077

Fax: (33) 3 88 412 778
E-mail: youth-partnership@coe.int
www.youth-partnership.net



CONSEIL DE L'EUROPE
Direction de la jeunesse
et du sport
F-67075 Strasbourg Cedex
France
Tél.: (33) 3 88 41 20 00
E-mail: youth@coe.int
www.coe.int/youth



COMMISSION EUROPÉENNE
Direction Générale pour l'Éducation et la Culture
Unité de la Politique de la Jeunesse
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles - Belgique
Tél.: (32) 2 299 11 11
Fax: (32) 2 299 40 38
E-mail: eac-info@ec.europa.eu
www.ec.europa.eu/youth

ID 6076

Conception & réalisation Les Explorateurs / Photos © Shutterstock, Conseil de l'Europe



Partenariat
pour la jeunesse entre
le **Conseil de l'Europe**
et la **Commission européenne**

JANVIER
2007
DÉCEMBRE
2009

Partenariat
pour la jeunesse entre
le **Conseil de l'Europe**
et la **Commission européenne**

JANVIER
2007
DÉCEMBRE
2009

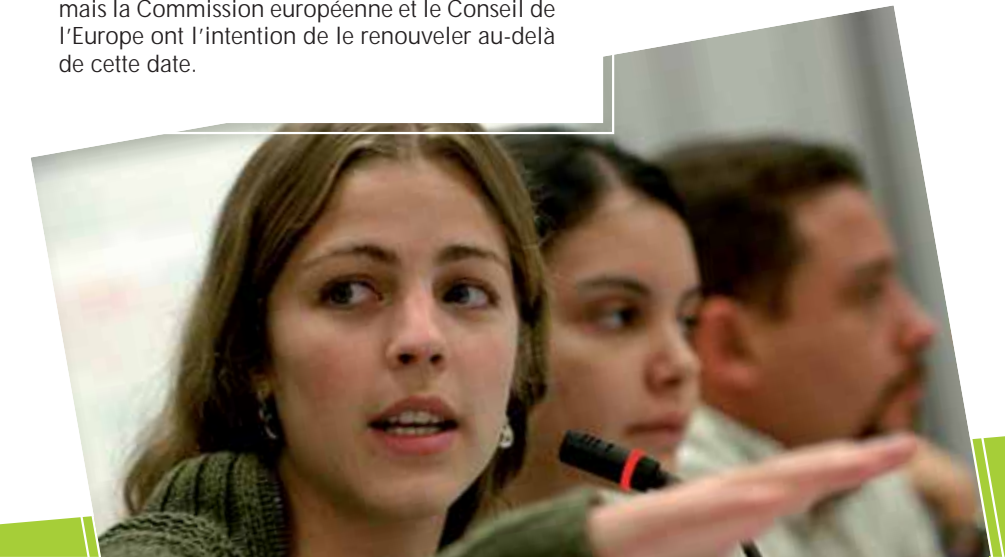
OBJECTIFS ET CONTENU

Au cours des dix dernières années, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont mis en place une coopération étroite dans le domaine de la jeunesse.

Depuis 1998, ce Partenariat s'est traduit par des accords consécutifs. Le premier portait sur la formation des travailleurs et des responsables de jeunesse en Europe; il a été complété en 2003 par deux autres accords, l'un sur la coopération euro-méditerranéenne et l'autre sur la recherche en matière de jeunesse. A partir de 2005, les deux partenaires ont renforcé leur coopération et établi un accord de partenariat unique dans le but d'offrir un cadre durable de développement en commun d'une stratégie cohérente dans le domaine de la jeunesse.

Le Partenariat apporte une valeur ajoutée aux programmes des deux institutions et de leurs partenaires institutionnels, favorise la coopération, la complémentarité et les synergies et cherche à peser davantage sur les politiques et les activités relatives à la jeunesse en Europe et ailleurs.

L'accord de partenariat couvre la période qui s'étend du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009 mais la Commission européenne et le Conseil de l'Europe ont l'intention de le renouveler au-delà de cette date.





OBJECTIFS

La Commission européenne et le Conseil de l'Europe partagent quatre objectifs généraux au sein du partenariat:

Citoyenneté, participation, éducation aux droits de l'homme et dialogue interculturel

- Sensibiliser les jeunes et les multiplicateurs dans le domaine de la jeunesse aux droits de l'homme et aux valeurs européennes et démocratiques partagées par les citoyens et leur donner les compétences et les outils nécessaires pour participer activement et accroître leurs activités dans ce domaine;
- Soutenir la participation et la coopération dans le domaine du travail de jeunesse et favoriser le dialogue interculturel et la coopération interrégionale en accordant une attention particulière à la région euro-méditerranéenne, à l'Europe du Sud-Est, à l'Europe de l'Est et au Caucase.

Cohésion sociale, intégration et égalité des chances

- Renforcer la cohésion sociale et la solidarité, notamment dans la jeunesse, et sensibiliser les jeunes, les travailleurs et les responsables de jeunesse à la dimension sociale et aux valeurs qui lui sont associées dans nos sociétés européennes;
- Favoriser l'égalité des chances pour tous, particulièrement pour ceux qui sont au bord de l'exclusion, en échangeant des connaissances et des pratiques et en soutenant le développement du sens de la solidarité.

Reconnaissance, qualité et visibilité du travail de jeunesse et formation

- Former les travailleurs et les responsables de jeunesse ainsi que d'autres multiplicateurs dans le domaine de la jeunesse, mettre au point et consolider des méthodes de formation innovantes en la matière et, enfin, soutenir et étendre les réseaux existants de travailleurs et de responsables de jeunesse;
- Contribuer à la reconnaissance de l'éducation non formelle et favoriser la visibilité du travail de jeunesse en vue d'accroître les effets bénéfiques sur le développement personnel des jeunes, leur engagement dans la société et leur employabilité.

Amélioration de la compréhension et de la connaissance de la jeunesse et élaboration de politiques de jeunesse

- Offrir un cadre de coopération pour améliorer la compréhension et la connaissance de la jeunesse en faisant le point sur les savoirs existants et en les actualisant, en collectant des données et des informations utiles et en organisant des réseaux;
- Contribuer à enrichir le travail de jeunesse et les politiques spécialisées en promouvant les échanges, le dialogue et les réseaux et renforcer l'élaboration de politiques de jeunesse au niveau européen dans le but de favoriser des politiques fondées sur des faits.



GROUPES CIBLES

Les activités du Partenariat visent principalement à répondre aux besoins des jeunes et des acteurs de la politique de jeunesse dans les États membres des deux partenaires. Elles peuvent aussi être envisagées sous l'angle régional et consacrées spécialement aux pays couverts par la Politique de voisinage de l'Union européenne, aux pays concernés par la coopération euro-méditerranéenne ou à tout autre pays faisant l'objet d'une coopération prioritaire des deux partenaires.

ACTIVITÉS

Les principales activités sont des séances de formation, des séminaires de recherche thématiques et des réunions de réseau rassemblant des travailleurs et des responsables de jeunesse, des chercheurs, des décideurs, des spécialistes et des praticiens sur les thèmes susmentionnés. L'objectif est d'entretenir un dialogue structuré et d'échanger de bonnes pratiques. Les résultats des activités sont diffusés sur le site web du Partenariat et au moyen d'une stratégie spécifique d'information et de publications.



PROJETS 2007-2009

Pour la période 2007-2009, les deux partenaires sont convenus de poursuivre et d'accroître les activités approuvées, de parvenir à une grande visibilité des résultats et d'intensifier le Partenariat à tous les niveaux. Pour chaque année, ils adoptent un programme de travail concret élaboré après consultation des principales parties prenantes et dans le respect des objectifs, des besoins et des priorités.

Le programme de travail comprend les activités prioritaires suivantes:

- Des formations à la citoyenneté européenne sont organisées en coopération avec les centres de ressources SALTO, et menées à bien par le réseau d'agences nationales du programme Jeunesse en Action. Les formations visent à soutenir le développement professionnel des travailleurs et des responsables de jeunesse en leur permettant de mieux intégrer la citoyenneté européenne dans leur travail avec les jeunes.
- L'élaboration d'une stratégie de formation de formateurs doit permettre d'obtenir une qualité nouvelle en matière de formation des travailleurs de jeunesse et des formateurs de jeunes dans le cadre de l'éducation non formelle.
- Dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne en matière de jeunesse, le Partenariat organise régulièrement des activités de formation sur l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté. Les activités en matière de dialogue interculturel comprennent des séminaires spécifiques et des réunions de jeunes, qui s'inscrivent notamment dans le cadre de l'Université sur la jeunesse et le développement. Ce travail est complété par des activités régionales visant à stimuler la coopération en matière de politique de jeunesse, en particulier dans les domaines de la recherche et de la participation de la jeunesse.
- Des séminaires sur l'élaboration de politiques de jeunesse et la coopération dans la région euro-méditerranéenne, en Europe du Sud-Est, en Europe de l'Est et dans le Caucase s'intègrent dans une série de manifestations ciblées sur les régions prioritaires.
- En matière de recherche sur la jeunesse, le Partenariat organise des séminaires et des ateliers de recherche thématiques reprenant les domaines prioritaires de la politique de jeunesse. Il soutient la mise en place d'un master en études européennes sur la jeunesse. Il continue par ailleurs à inviter le réseau européen des chercheurs sur la jeunesse à participer à des discussions communes et à des échanges de vues.
- Le développement du Centre européen de connaissances sur les politiques de jeunesse (EKCY) se poursuit et la couverture géographique s'étend; des normes de qualité sont définies et adaptées. Les membres du réseau de correspondants associé au EKCY se rencontrent régulièrement pour évoquer ensemble leurs missions.

INFORMATION ET PUBLICATIONS

Pour optimiser les retombées de l'action du Partenariat, les résultats obtenus sont diffusés sur le site web de ce dernier et au moyen de publications telles que les séries de modules de formation thématiques (T-Kit), le magazine annuel Coyote, le bulletin d'information du Partenariat et des ouvrages de recherche. L'élaboration de matériels éducatifs et de formation et le soutien apporté aux réseaux de formateurs et de multiplicateurs contribuent à accroître la qualité des activités de jeunesse et à en maintenir le niveau. Le Partenariat entretient aussi un site web dynamique (www.youth-partnership.net) qui met à la disposition du grand public de plus en plus d'informations et de matériels, notamment des rapports, des dossiers et des publications. Après une refonte complète, l'accessibilité, l'utilisation et la convivialité du site web du Partenariat ont été améliorées. Le Centre européen de connaissances sur les politiques de jeunesse (EKCY), qui fournit – en tant que système de gestion des connaissances en ligne – des informations sur les réalités concernant la jeunesse en Europe, s'inscrit pleinement dans cette évolution.

STRUCTURE DE GESTION

Aux fins de consultation, d'élaboration de décisions et de pilotage des activités réalisées sous l'égide du Partenariat, celui-ci a été doté d'un conseil d'administration regroupant des représentants des deux institutions. Ce dernier contribue à coordonner les différents domaines thématiques et formule des avis sur les accords annuels spécifiques

Pour associer d'autres parties prenantes et partenaires concernés par la coopération, des groupes sectoriels ont été créés au sein du Partenariat. Ils rassemblent des représentants d'institutions et d'organismes tels que le Forum européen de la jeunesse, les agences nationales du programme Jeunesse en Action, les centres de ressources SALTO et des chercheurs. Il existe actuellement trois groupes sectoriels dont les centres d'intérêt sont les suivants: «Citoyenneté européenne, qualité et reconnaissance des actions en faveur de la jeunesse», «EuroMed, éducation aux droits de l'homme et dialogue interculturel» et «Amélioration de la compréhension et de la connaissance de la jeunesse et élaboration de politiques de jeunesse». Par ailleurs, des réunions de consultation peuvent être organisées une fois par an. Elles rassemblent les membres du conseil d'administration et des groupes sectoriels ainsi que des tiers que cela intéresse d'échanger des informations, d'intensifier les synergies, d'assurer la transparence du Partenariat et de veiller à la pertinence de ses activités. Les activités du Partenariat sont mises en œuvre et coordonnées par le secrétariat du Partenariat, qui est composé de 8 agents.

